

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

Séance du 20 décembre 2017

art. 16 Code Municipal : **35**
en exercice : **35**

Compte-rendu affiché le 22 décembre 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2017

qui ont pris part à la
délibération **32**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Président : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. ASTIER

Secrétaire auxiliaire : M. ROIRE, Directeur Général
des Services

OBJET

6

**DÉBAT D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES**

Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,
GIORDANO, AKNIN (à partir du rapport n° 2), MOUSSA,
BARRELLON, BOIRON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-
BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHÉN, MOMIN, CAUCHE,
DUMOND, PATTEIN, FUSARI, ASTRE, RODRIGUEZ, ALLES,
ASTIER, ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE (à partir du rapport
n° 3), CAMINALE, VALENTINO (jusqu'au rapport n° 5),
COSSON, PIOT, TULOUP, PONTVIANNE,

Membres excusés : MM. NEGRO (pouvoir à Mme LOCTIN),
VILLARET (pouvoir à Mme BAZAILLE), LATHUILIÈRE (pouvoir
à M. TULOUP),

Membres absents : MM. GRÉLARD, COATIVY.

Madame le Maire, explique que le Débat d'orientation budgétaire, prévu par le Code général des collectivités territoriales, a lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif et fait l'objet d'une délibération. Il est l'occasion d'apprécier la situation financière de la collectivité, de se projeter sur les années à venir, d'intégrer les contraintes socio-économiques et de fixer un cadre financier permettant le plein exercice des compétences communales ainsi que la mise en œuvre du projet de territoire.

SOMMAIRE

PARTIE I – LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET 2018

A/ LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

1. La situation économique internationale et nationale
2. La situation des finances publiques nationales
3. La situation des finances publiques locales

B/ LES CONTRAINTES ET INCERTITUDES PESANT SUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

1. La contribution à l'effort de redressement des comptes publics
2. Le PLF 2018 et les autres mesures intéressant les collectivités locales

PARTIE II – LA RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

PARTIE III – PERSPECTIVES, STRATÉGIE FINANCIÈRE ET ORIENTATIONS 2018

A/ UN PROJET DE TERRITOIRE AU SERVICE DES FIDESIENS

B/ UNE STRATÉGIE FINANCIÈRE VOLONTARISTE

1. Les objectifs généraux de la stratégie financière
2. La maîtrise des dépenses courantes
3. La prospective financière

C/ LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2018

1. Les dépenses de fonctionnement
2. Les recettes de fonctionnement
3. Les dépenses d'investissement

D/ LE LOTISSEMENT D'ACTIVITÉS

ANNEXE : Rapport sur la parité hommes-femmes

PARTIE I – LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET 2018

A/ LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

1. La situation économique internationale et nationale : une reprise qui s'affermir

La reprise cyclique de l'économie mondiale qui a commencé au milieu de l'année 2016 continue de s'affermir. Les conditions financières restent favorables et les marchés financiers semblent s'attendre à peu de turbulences à moyen terme, même si les grandes banques centrales s'engagent dans un processus de normalisation de leur politique monétaire. Ainsi, la croissance mondiale qui, en 2016, avait été de + 3,2 %, soit la plus faible depuis la crise financière mondiale, est attendue à + 3,6 % en 2017 et + 3,7 % en 2018. Au sein des pays avancés, les prévisions de croissance sont revues à la hausse notamment dans la zone Euro, au Canada, en Russie et au Japon. Celles-ci font plus que compenser les révisions à la baisse pour les États-Unis et le Royaume-Uni. Dans les pays émergents et en développement, la croissance est également revue à la hausse, tirée principalement par la Chine (+ 6,8%) qui profite d'un affermissement de la demande extérieure. Enfin, l'activité est bien orientée dans les pays émergents d'Europe, notamment en Turquie, mais aussi en Inde et au Brésil.

Malgré ces signaux positifs, certains risques pèsent sur la durabilité de cette croissance : elle ne concerne pas tous les pays et l'inflation demeure souvent inférieure à l'objectif fixé du fait de la faible croissance des salaires. En outre, le plupart des pays avancés affichent des taux de croissance à moyen terme qui sont bien plus bas que lors de la décennie qui a précédé la crise financière mondiale de 2007-2009 (croissance lente de la productivité et vieillissement de la population). À cela, s'ajoutent en particulier les troubles civils ou politiques qui affectent certaines parties du monde, ainsi que les conséquences des changements climatiques.

Dans la zone euro, plus particulièrement, la croissance atteindrait + 2,2 % en 2017 et + 2,1 % en 2018 (+ 1,6 % en 2016), soutenue par un environnement international porteur, une bonne dynamique du marché du travail et de la consommation ainsi qu'un cycle d'investissement positif des entreprises.

En France, le climat des affaires a atteint à l'été son plus haut niveau depuis 2011. Les exportations françaises accéléreraient en 2017, sans néanmoins profiter à plein de la vigueur retrouvée de la demande mondiale. La demande intérieure resterait dynamique, en particulier en biens d'équipement. L'activité continuerait donc de progresser solidement d'ici la fin de l'année (+0,5 % par trimestre) et la croissance atteindrait +1,8 % en moyenne en 2017, après trois années autour de 1%. Après quatre années de baisse consécutives, l'inflation devrait quant à elle s'élever à 1,0 % en 2017, (0,2% en 2016), puis 1,3 % en 2018.

2. La situation des finances publiques nationales : une trajectoire de retour à l'équilibre des comptes à horizon 2022

Bien qu'en amélioration de 0,2 point, le déficit public reste en 2016 à un niveau élevé, atteignant 3,4 % du PIB. Ce recul s'explique notamment par une croissance contenue des dépenses. Le déficit en points de PIB des administrations publiques locales et des organismes de sécurité sociale a diminué tandis que celui de l'État a été stabilisé.

Pour les années à venir, les articles 1 à 5 du Projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) 2018-2022 fixent les objectifs généraux pour les finances publiques. Ces objectifs sont exprimés en « points de PIB » et portent sur 3 agrégats essentiels. Ils visent un retour à l'équilibre des comptes publics à horizon 2022.

<i>en points de PIB</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déficit public total	-3,6	-3,4	-2,9	-2,6	-3,0	-1,5	-0,9	-0,2
<i>Dont Etat</i>	-3,4	-3,4	-3,3	-3,3	-4,0	-2,7	-2,4	-1,9
<i>Dont administrations publiques locales</i>	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,6	0,8
<i>Dont administrations de sécurité sociale</i>	-0,2	-0,1	0,2	0,5	0,8	0,8	0,8	0,8
Dette totale	95,6	96,3	96,8	96,8	97,1	96,1	94,2	91,4
<i>Dont Etat</i>	76,6	77,3	78,5	79,5	81,4	82,0	82,0	81,3
<i>Dont administrations publiques locales</i>	9,0	9,0	8,6	8,3	7,8	7,2	6,4	5,4
<i>Dont administrations de sécurité sociale</i>	10,0	10,1	9,7	9,0	7,9	6,8	5,8	4,7
Taux de prélèvements obligatoires	44,4	44,7	44,7	44,3	43,3	43,6	43,6	43,6

Le poids de la dette de l'État dans le PIB progresserait continûment de 2017 (78,5% du PIB) à 2022 (81,3% du PIB), quand celui des administrations publiques locales et de sécurité sociale serait quasiment réduit de moitié. En particulier, l'encours de dette de ces dernières est programmé en baisse de respectivement 30 % et 45 % sur la période. Dans le même temps, la dette de l'État augmenterait de près de 200 Mds €.

Pour 2017, la loi de finances prend en compte les hypothèses suivantes : un taux de croissance en volume de 1,7 % du PIB, un taux d'inflation de 1,0 %, une remontée des taux d'intérêt à 1,85 % ainsi qu'une augmentation soutenue de l'emploi (+ 160 000) et de la masse salariale dans le secteur privé (+ 3,1%). Le niveau de croissance retenue pour les années suivantes est de + 1,70 %.

3. La situation des finances publiques locales : des budgets toujours sous tension

Le montant du déficit public est passé de 100 Mds € en 2012 à 65 Mds € en 2016. Les administrations publiques locales, qui représentaient 3,5 % du déficit en 2012, ont contribué à hauteur 25 % à cette diminution. En 2016, les comptes publics locaux sont excédentaires pour la première fois depuis 2003 (+ 3 Mds €), en raison principalement de la baisse des dépenses locales, notamment d'investissement.

La diminution des dotations de l'État a entraîné un recul de la capacité d'autofinancement des collectivités, dont l'effort d'équipement a chuté d'environ 9 % en 2014, 10 % en 2015 et 3 % en 2016. S'agissant du bloc communal, les recettes diminuant plus rapidement que les dépenses, le niveau d'épargne brute marque un recul pour la 4ème fois au cours des 5 années passées.

En 2017, du fait d'une moindre réduction des concours financiers de l'État et de recettes légèrement plus dynamiques, l'épargne brute du bloc communal devrait se stabiliser et l'effort d'équipement repartir à la hausse, en lien avec les effets habituels du cycle électoral.

B/ LES CONTRAINTES ET INCERTITUDES PESANT SUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

1. Le maintien de la contribution à l'effort de redressement des comptes publics

1.1 L'objectif de maîtrise des dépenses locales de fonctionnement

Sur la période 2014-2017, la stratégie de redressement des finances publiques visant à rétablir l'équilibre des comptes de la nation, à répondre aux obligations européennes ainsi qu'à réduire le poids de la dette publique s'est traduit par une baisse de 11,5 Mds € des concours financiers aux collectivités locales, soit près de 20 % de l'effort global programmé.

A Sainte-Foy-lès-Lyon, au seul titre de ces mesures, la dotation globale de fonctionnement a diminué de 141 K€ en 2014, de 345 K€ en 2015, de 346 K€ en 2016 et de 173 K€ en 2017, soit une contribution totale cumulée sur la période de près de 2 500 K€.

Pour la période 2018-2022, l'objectif d'économies fixé aux collectivités locales se monte à 13 Mds €. Cette contribution ne prend pas la forme d'une nouvelle baisse de dotations mais d'une réduction du montant des dépenses courantes par rapport à leur trajectoire tendancielle. Le PLPFP fixe ainsi au niveau national un objectif d'évolution de la dépense locale, exprimé en pourcentage et en valeur, auquel est associé un objectif de réduction du besoin de financement des collectivités :

<i>Collectivités locales et groupements à fiscalité propre</i>	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	1,20%	1,20%	1,20%	1,20%	1,20%

<i>Collectivités locales et groupements à fiscalité propre - en Mds €</i>	2018	2019	2020	2021	2022
Réduction annuelle du besoin de financement	-2,60	-2,60	-2,60	-2,60	-2,60
Réduction cumulée du besoin de financement	-2,60	-5,20	-7,80	-10,40	-13,00

Le taux d'inflation annuel prévisionnel moyen étant anticipé à hauteur de + 1,4 % sur la période, l'objectif fixé impose donc aux collectivités une réduction en volume de leurs dépenses de fonctionnement (- 0,2%/an en moyenne). Ces économies ont vocation à être affectées à la réduction du besoin de financement, et donc au désendettement.

Au niveau local, des contrats conclus entre le représentant de l'État et les régions, départements, communes de plus de 50 000 habitants et EPCI de plus de 150 000 habitants auront pour objectif de déterminer les objectifs individuels d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement de chaque collectivité, ainsi que les modalités selon lesquelles sera assuré le respect de ces objectifs.

En cas d'écart constaté dans la réalisation des objectifs, un mécanisme de correction sera défini dans le cadre d'un dialogue entre l'État et les collectivités. Il se traduira notamment par une baisse des dotations de l'État, sans que l'on sache encore si ce dispositif de régulation sera individuel ou national.

1.2 L'instauration d'un ratio de désendettement maximal

Le ratio de désendettement d'une collectivité est défini comme le rapport entre l'encours de dette constaté à la clôture des comptes et l'épargne brute de l'exercice écoulé (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement). Exprimé en nombre d'années, ce ratio indique à l'instant T le temps nécessaire à la collectivité pour rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

Le PLPFP 2018-2022 instaure un plafond national de référence pour chaque niveau de collectivités. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, celui-ci sera compris entre 11 et 13 années (en 2016, le ratio moyen des communes, toutes strates confondues, était de 5,8 ans). En cas de non-respect du ratio, la collectivité concernée soumet à l'occasion des orientations budgétaires un rapport spécial sur ses perspectives financières pluriannuelles et les mesures correctives qu'elle entend mettre en œuvre. Lorsque ce rapport n'est pas présenté ou lorsque les mesures prévues lui paraissent insuffisantes, le Préfet saisi la Chambre régionale des comptes qui rend un avis et formule des recommandations. Le budget primitif de l'année suivante est transmis à la Chambre qui, le cas échéant, propose les mesures nécessaires au représentant de l'État, qui règle alors le budget et le rend exécutoire.

Cette contrainte nouvelle impacte l'autonomie des collectivités locales et amoindra leur capacité d'investissement. Il est toutefois cohérent avec les objectifs qui leur sont assignés : réduire les dépenses de fonctionnement, augmenter la capacité d'autofinancement et diminuer l'endettement.

A Sainte-Foy-lès-Lyon, fin 2016, le ratio d'endettement s'élevait à 2,7 ans.

1.3 Le gel des concours financiers de l'État

Sur la période 2018-2022, le PLPFP prévoit que le montant de l'ensemble des concours financiers de l'État, hors FCTVA et TVA affectée aux régions, sera plafonné à périmètre constant dans les conditions suivantes :

<i>En Mds €</i>	2018	2019	2020	2021	2022
Total des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales	48,1	48,1	48,4	48,5	48,5
Dont FCTVA	5,6	5,7	6,0	5,9	5,7
Dont TVA affectée aux régions	4,1	4,2	4,4	4,5	4,7
Dont autres concours	38,4	38,1	38,1	38,1	38,1

2. Le projet de loi de finances et les autres mesures intéressant les collectivités locales

2.1 La poursuite des prélèvements opérés sur certaines dotations individuelles

Si l'enveloppe des concours de l'État ne fait pas l'objet d'une diminution, le projet de loi de finances pour 2018, pour préserver les ressources des collectivités défavorisées, prévoit une croissance des dotations de péréquation qu'elle abrite (dotations de solidarité urbaine et rurale notamment). Cette mesure est prise au détriment des autres collectivités, dont les dotations de droit commun diminueront à due concurrence. Ce renforcement de la péréquation n'est donc pas alimenté par l'effort national mais par un redéploiement des ressources locales. Ainsi, les collectivités contributrices verront leur dotation forfaitaire écrêtée, ainsi que d'autres variables d'ajustement, dont les dotations de compensation des exonérations fiscales et le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP).

Pour la Ville, ces prélèvements conduiront à une nouvelle baisse de recettes, évaluée à 120 K€ pour l'année 2018. Les dotations de l'État perçues par la ville continueront ainsi à diminuer dans les années à venir.

2.2 La réforme de la taxe d'habitation

Un nouveau dégrèvement de taxe d'habitation en fonction du revenu fiscal des contribuables est mis en place à compter de 2018. Il vise, à terme, à rendre non imposable près de 80 % des foyers assujettis à cette taxe. À titre d'exemple, bénéficieront du dégrèvement les redevables dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas : 30 000 € pour un célibataire, 48 000 € pour un couple sans enfant, 54 000 € pour un couple avec un enfant, 60 000 € pour un couple avec 2 enfants. La mise en place de la mesure est progressive, de sorte que les contribuables concernés bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020. A noter que le dispositif crée un effet de seuil important puisqu'en cas de dépassement du plafond d'éligibilité, le contribuable, d'une année sur l'autre, devra payer la totalité de son imposition.

Pour l'heure et en l'état actuel des textes, la réforme est budgétairement neutre pour les collectivités locales et ne remet pas en cause leur autonomie fiscale. En effet, à pression fiscale constante, l'État se substitue au contribuable local en payant la taxe due. Le produit versé reste également calculé sur la base du taux voté par la collectivité appliqué à la valeur locative du bien concerné, laquelle continuera d'évoluer en fonction du coefficient annuel de revalorisation forfaitaire des bases et, le cas échéant, des travaux d'agrandissement/réhabilitation réalisés sur le local imposé. En cas d'augmentation de la pression fiscale, le contribuable local paiera une contribution marginale, correspondant à l'écart entre le nouveau taux et celui en vigueur en 2017. Il sera mis à contribution de la même manière en cas d'abaissement des taux d'abattement pratiqués par la collectivité.

Si cette nouvelle mesure d'allègement de l'impôt local devrait être sans incidence financière pour les collectivités locales en 2018, les inquiétudes et les incertitudes sur la pérennité des mesures de compensation sont néanmoins très fortes au regard des expériences passées, qui se sont systématiquement conclues à court ou moyen terme par la diminution ou la suppression des dotations de compensations fiscales, intégrées comme variables d'ajustement du budget de l'Etat. Par ailleurs, le projet de loi de finances entretient l'incertitude au sujet de l'avenir de la taxe d'habitation. Il impose en effet au Gouvernement de remettre chaque année un rapport sur la mise en application progressive du dégrèvement ainsi que sur « les possibilités de substitution d'une autre ressource fiscale ». Le Président de la République, lors du Congrès des Maires, évoquait ainsi la possible substitution de cette taxe par l'affectation aux budgets locaux d'une quote-part d'un impôt national, à l'instar de l'impôt sur le revenu.

A Sainte-Foy-lès-Lyon, le produit annuel de taxe d'habitation représente 7,8 M€, soit près de 60 % des recettes de la fiscalité directe locale, et près de 40 % des recettes du budget.

2.3 Les mesures impactant la masse salariale

Les principales mesures attendues pour 2018 rompent avec l'accumulation des normes inflationnistes intervenues ces dernières années :

- le gel du point d'indice ;
- la compensation par l'État de la hausse de 1,7 points de la CSG, laquelle sera prise en charge par les employeurs publics sous forme d'indemnités compensatrices, afin que la réforme n'ait pas d'impact sur le pouvoir d'achat des agents publics ;
- le report d'un an de la poursuite de la mise en œuvre du PPCR (parcours professionnels, carrière et rémunérations), qui aurait notamment conduit à la revalorisation indiciaire de plusieurs cadres d'emplois ;
- le rétablissement du jour de carence ;
- la stabilisation des cotisations patronales.

En revanche, la forte diminution du nombre de contrats aidés et leur affectation par priorité au domaine sanitaire et social impactera les collectivités locales. De la même manière, la mise en place obligatoire du RIFSEEP au 1^{er} janvier 2018 (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) aura un effet à la hausse sur la masse salariale.

La Ville disposait de 4 contrats aidés et bénéficiait à ce titre d'une aide annuelle de près de 40 000 €. Elle répondra aux missions anciennement dévolues aux agents concernés par redéploiement des moyens en interne. La mise en place du RIFSEEP devrait quant à elle engendrer un coût supplémentaire évalué à 40 K€.

2.4 La revalorisation forfaitaire annuelle des bases fiscales

Alors que les dotations de la Ville diminuent, la croissance des bases fiscale est déterminante puisqu'elle conditionne le dynamisme du produit des impôts locaux, principale ressource du budget communal (65 % des recettes de fonctionnement de la Ville). Il est rappelé que la progression des bases dépend, d'une part, de la construction ou de l'agrandissement des locaux à usage professionnel ou d'habitation et, d'autre part, du taux de revalorisation forfaitaire des bases déterminé chaque année en loi de finances. Habituellement fixé à hauteur du taux d'inflation prévisionnel retenu en loi de finances, le taux de revalorisation des bases sera désormais fixé en fonction de l'évolution, en glissement, entre l'indice des prix constaté au mois de novembre N-1 et celui constaté au mois de novembre N-2. Pour 2018, la revalorisation des bases est ainsi attendue à hauteur de + 1,0 %.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 prévisionnel
taux de revalorisation annuel et forfaitaire des bases	1,8%	1,8%	0,9%	0,9%	1,0%	0,4%	1,0%

A Sainte-Foy-lès-Lyon, en raison d'un tissu foncier contraint et d'une politique de stabilité des taux d'imposition et des abattements menée depuis 1997, le taux de revalorisation forfaitaire des bases conditionne largement la croissance des ressources communales.

2.5 Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)

Le FPIC a été instauré en 2012. D'un volume de 150 M€ en 2012, 360 M€ en 2013, 570 M€ en 2014, 780 M€ en 2015, il devait atteindre, à compter de 2016, un montant égal à 2 % des ressources fiscales du bloc communal, soit plus de 1 Md €. Ce seuil a été temporairement figé à 1 Md € en 2016 et 2017, soit 1,8 % environ des ressources fiscales du bloc communal. Le projet de loi de finances pour 2018 marque l'arrêt de la croissance du FPIC, dont les ressources sont définitivement fixées à 1 Md €. A défaut, le montant du fonds aurait dépassé 1,2 Mds €, en progression de 22 % par rapport à 2017.

Le FPIC vise à réduire les inégalités territoriales, non pas au niveau communal, mais au niveau des ensembles intercommunaux. Ainsi, en 2016, les ensembles intercommunaux disposant d'un potentiel financier supérieur à 90 % de la moyenne ont fait l'objet d'un prélèvement. À ce titre, la Métropole et ses communes membres ont été prélevées d'un montant de 35,4 M€ (28,5 M€ en 2016).

Malgré la stabilisation du volume du FPIC, l'achèvement de la carte intercommunale, la diminution du nombre d'EPCI, les regroupements de communes et la création de communes nouvelles restent susceptibles de modifier la répartition des prélèvements entre ensembles intercommunaux.

La contribution de la Ville au FPIC est passée de 28 K€ en 2012 à 230 K€ en 2017.

2.6 La reconduction du fonds d'aide à l'investissement public local

Afin de soutenir l'investissement local dans une période de forte dégradation de l'épargne des collectivités locales, un fonds d'aide à l'investissement public local d'un montant de 1 Md € a été mis en place par l'État en 2016, puis reconduit en 2017 à hauteur de 1,2 Mds €. Ce dispositif est pérennisé par le projet de loi de finances pour 2018, qui en fixe le montant à 665 M€. Une première enveloppe de 615 M€ a pour objet de financer les grandes priorités d'investissement définies entre l'État et les communes et EPCI : projets de rénovation thermique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité et de l'accueil de populations nouvelles, etc. Une seconde enveloppe de 50 M€ a vocation à attribuer des subventions supplémentaires aux collectivités qui se sont engagées, par contrat conclu avec le Préfet de région, à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement dans le cadre d'un projet de modernisation.

Dans le cadre de ce dispositif, la Ville a obtenu en 2016 un financement de 218 K€ pour la rénovation énergétique et mise en accessibilité du groupe scolaire Chatelain, soit 25 % du coût prévisionnel hors taxes du projet.

2.7 La revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés

Depuis 2008, les communes participent à la délivrance des passeports biométriques au moyen d'un dispositif de recueil installé en mairie et mis à leur disposition. Elles perçoivent pour cela une dotation d'un montant de 5 030 € par station. Depuis 2017, la réforme du mode de délivrance des cartes nationales d'identité, qui vise à renforcer la sécurité des titres délivrés, impose aux usagers d'établir leur demande après d'une des 3 600 mairies équipées d'un dispositif de recueil.

À ce titre et à compter de 2018, la dotation forfaitaire par station de recueil est portée à 8 580 €. Une majoration de 3 550 € est attribuée aux communes pour chaque station ayant enregistré plus de 1 875 demandes de passeports et de cartes nationales d'identité.

Compte tenu de ces nouvelles dispositions, la dotation annuelle de la Ville pourrait passer de 10 060 € à 24 260 €.

Confrontée pendant 4 ans à une baisse massive de ses dotations et à de nouvelles dépenses obligatoires, la Ville a réagi avec détermination en construisant un plan d'économies ambitieux de nature à pérenniser des services publics de qualité et à assurer sur le long terme un niveau d'investissement adapté aux besoins.

PARTIE II. RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

Les marges de manœuvre de la Ville se sont réduites considérablement depuis 2012 en raison, d'une part, de la perte de ses dotations de péréquation et, d'autre part, de l'effet conjugué de la baisse nationale des concours financiers de l'État et des nouvelles dépenses obligatoires mises à sa charge.

- Les recettes de fonctionnement ont diminué tout au long de la période 2013-2016, retombant (hors produits exceptionnels) à un niveau inférieur à celui de 2012. La progression des produits communaux n'a pas permis de compenser la baisse des dotations, dont le montant total annuel a diminué de 1,7 M€, soit 8 % des recettes communales ou 50 % de la capacité d'autofinancement annuelle de la Ville.

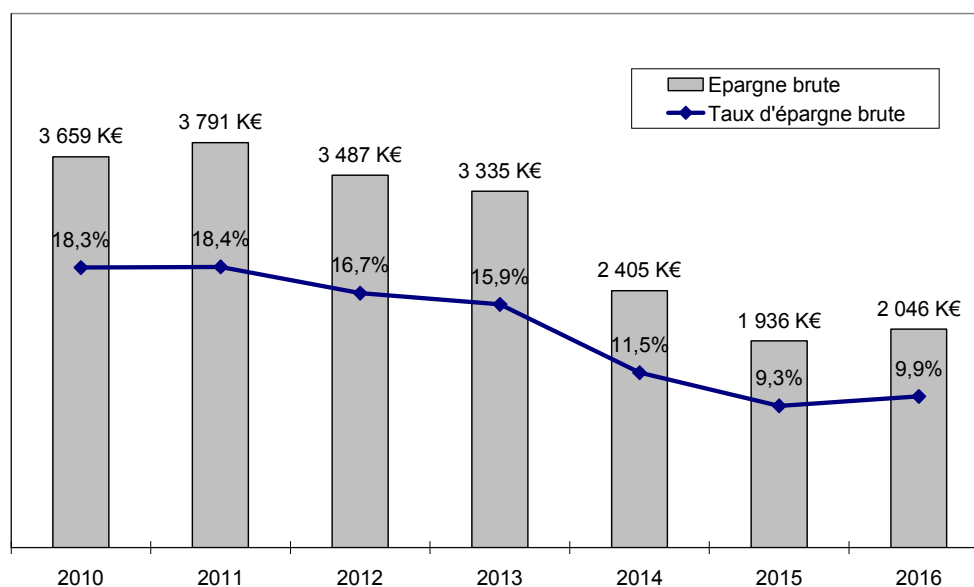
<i>En K€</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes de fonctionnement	20 610	20 921	20 925	20 990	20 854	21 251
<i>ev° (hors cessions et assimilés)</i>	3,3%	1,5%	0,0%	-0,4%	0,0%	-0,8%
Contributions	12 323	12 647	13 072	13 170	13 470	13 468
<i>ev°</i>	3,2%	2,6%	3,4%	0,7%	2,3%	0,0%
Fiscalité indirecte	2 130	2 061	1 850	1 948	1 997	2 393
<i>ev°</i>	9,7%	-3,2%	-10,3%	5,3%	2,5%	19,8%
Dotations	4 671	4 610	4 511	4 012	3 494	2 969
<i>ev°</i>	1,1%	-1,3%	-2,1%	-11,1%	-12,9%	-15,0%
Autres recettes	1 485	1 602	1 492	1 861	1 893	2 421
<i>ev°</i>	2,2%	7,9%	-6,9%	24,7%	1,7%	27,9%

- Sur la période, la réforme des rythmes scolaires, l'évolution du FPIC et le relèvement du taux cible de logements sociaux ont entraîné à eux seuls une dépense annuelle nette supplémentaire de l'ordre de 650 K€. Les efforts de gestion sans précédent mis en œuvre dans le cadre du plan d'économies et d'optimisation des recettes ont permis de ralentir la croissance des dépenses de fonctionnement puis de les diminuer en 2016 sur tous les postes de charges. Le caractère structurel des mesures mises en place, déclinées sur l'ensemble des politiques publiques et services municipaux, a vocation à ralentir durablement la croissance des dépenses de gestion de la commune.

En K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses de fonctionnement	16 818	17 434	17 590	18 438	18 917	18 637
ev°	3,3%	3,7%	0,9%	4,8%	2,6%	-1,5%
Charges de personnel	8 567	8 802	8 784	9 268	9 556	9 550
ev°	2,7%	2,7%	-0,2%	5,5%	3,1%	-0,1%
Charges à caractère général	3 376	3 645	3 576	3 589	3 651	3 479
ev°	5,6%	8,0%	-1,9%	0,4%	1,7%	-4,7%
Autres charges de gestion courante	2 850	2 940	2 962	3 061	3 141	3 106
ev°	9,5%	3,1%	0,8%	3,3%	2,6%	-1,1%
Intérêts de la dette	45	39	92	156	181	162
ev°	-10,8%	-12,5%	134,0%	70,2%	15,9%	-10,4%
Autres dépenses	1 980	2 008	2 176	2 364	2 388	2 340
ev°	-5,6%	1,4%	8,4%	8,6%	1,0%	-2,0%

Sur la période, les recettes de fonctionnement, atones, ont progressé trois fois moins vite que les dépenses. Cette évolution a entraîné une forte baisse de l'épargne brute, et donc de la capacité d'investissement de la Ville. Cette dernière se redresse néanmoins en 2016, à la faveur des efforts de gestion réalisés.

Epargne brute



En matière d'investissement, après la construction du Méridien et de la piscine municipale, financée notamment par le recours à un emprunt de 5,75 M€, les dépenses d'équipement courantes ont été adaptées aux besoins du territoire et à la nouvelle capacité d'investissement de la Ville. Dans le même temps, la capacité d'endettement et le fonds de roulement ont été préservés, en vue de la réalisation des projets d'équipement lourds à intervenir sur le mandat.

En K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses d'équipement	2 520	2 591	4 313	11 130	7 434	2 310	2 194
Fonds de roulement au 31/12/N	6 798	8 235	7 586	3 080	3 425	4 059	4 668
Capital de la dette au 31/12/N	1 179	1 032	883	2 693	6 194	5 846	5 546

La Ville a pris ses responsabilités en appliquant des mesures sans précédent de réduction structurelle des dépenses courantes. Ces mesures ont d'ores et déjà permis, sans recours au levier fiscal, de stabiliser en 2016 l'équilibre des comptes communaux, de redresser la capacité d'autofinancement et de maintenir les engagements municipaux.

PARTIE III. PERSPECTIVES, STRATÉGIE FINANCIÈRE ET ORIENTATIONS 2018

A/ UN PROJET DE TERRITOIRE AU SERVICE DES FIDESIENS

Les objectifs de politique publique fixés pour le mandat trouveront à nouveau leur traduction budgétaire en 2018. Ils s'inscrivent dans le cadre des grands axes de développement suivants et dans la continuité des actions engagées depuis 2014 :

* Renforcer la proximité avec les Fidésiens et moderniser le service public municipal

Le programme de réhabilitation, d'entretien et modernisation des bâtiments publics, et en particulier pour 2018 ceux de l'Hôtel de Ville et des groupes scolaires La Plaine et Chatelain, a pour ambition de rendre le service public accessible à tous, de préparer l'avenir et de faciliter le quotidien des habitants.

Cette ambition s'accompagne d'une volonté de moderniser l'administration municipale, qui prend corps dans le projet « la mairie de demain ». Ce dernier vise à améliorer les conditions d'accueil des Fidésiens, à faciliter et accélérer leur démarches, et à apporter à leurs demandes une réponse de proximité toujours plus rapide et adaptée. Ce projet passe notamment par le développement des usages numériques, le renforcement de l'information municipale, l'adaptation des horaires d'ouverture des services, la centralisation de l'accueil et la création d'un guichet unique pour les familles, la réorganisation des services pour une prise en charge plus globale et concertée des besoins. Il repose sur une démarche de performance qui vise à faire de Sainte-Foy une mairie exemplaire, moderne et résolument tournée vers l'avenir, occupant toute sa place au sein de Métropole.

La mise à niveau des équipements est également un enjeu fort de cohésion sociale, qui participe à la richesse de la vie collective, au sentiment d'appartenance et à la dynamisation des quartiers. La municipalité poursuit ainsi la modernisation des équipements de proximité. L'année 2018 sera notamment marquée par la réalisation des travaux de réhabilitation des crèches de Cuzieu, la réfection de la toiture et des sanitaires de l'école du Centre, la création d'un espace de recueillement au cimetière municipal, la réfection du City stade Paul Fabre et des courts de tennis municipaux, le démarrage des études de rénovation du gymnase Barlet, ainsi que la mise en accessibilité de la bibliothèque et de la MJC. Dans le même temps, s'achèveront les travaux de réhabilitation de la Résidence pour personnes âgées *Le Clos Beausoleil*.

* Renforcer la sécurité et la tranquillité publique

Bien vivre sa ville, c'est s'approprier son quartier, s'y sentir en sécurité et le vivre en toute sérénité.

Pour contribuer à prévenir la montée de la délinquance et répondre au sentiment d'insécurité, la Ville a déployé en 2017 un dispositif de vidéo-protection sur trois secteurs du territoire. Les mesures de sécurité au quotidien ont en outre été renforcées par une présence plus forte de la police municipale dans les quartiers, une plus grande mobilité et une adaptation des horaires d'intervention.

En 2018, au titre du renforcement de cette mission de proximité et dans un contexte Vigipirate, la Ville armera ses policiers municipaux et modernisera leurs outils de travail afin d'alléger le temps consacré à la gestion administrative.

* Améliorer le cadre de vie et le bien-être des habitants

L'ambition de la municipalité est de continuer à améliorer la qualité de vie des Fidésiens et à mettre en valeur l'environnement naturel de la Ville, lequel constitue une richesse rare aux portes de la Métropole.

En 2018, le budget prendra notamment en compte : les mesures de protection et d'extension des espaces naturels sensibles dans le cadre des actions du projet Nature, la poursuite des travaux de sécurisation de la balme des Santons et les études relatives à celle de Taffignon, la sécurisation et la requalification paysagère des berges de l'Yzeron, la mise en valeur des parcs, jardins et entrées de Ville, l'enfouissement des réseaux chemin des Fonts/La Plaine et carrefour Foch/Charcot. En outre, l'action déterminée de la Ville a permis d'obtenir l'inscription au budget de la Métropole des crédits nécessaires au démarrage des études d'aménagement de la RD 342 et de la RD 50 à Beaunant. Il s'agit d'un projet majeur pour le quartier et tout l'ouest lyonnais.

Au titre du développement du bien-être et de la santé des Fidésiens, la commune verra l'offre de soins se renforcer sur son territoire avec l'accueil de la Clinique de soins de suite (chemin des hauts du bois) et l'installation de nouveaux professionnels de santé dans les anciens locaux de la poste Chavril. En outre, la Ville poursuit le réaménagement paysager du parc du Brûlet et organisera la 2ème édition du Raid sportif, dont la vocation est de rassembler sportif et familles.

* Maintenir un fort niveau de service en direction de l'enfance et de la vie scolaire

La municipalité fait le choix de maintenir son niveau d'interventions pédagogiques sport et culture en milieu scolaire, lequel va très largement au-delà des obligations légales en la matière.

S'agissant de l'investissement, elle poursuit son plan d'équipement numérique des écoles, en déployant notamment de nouveaux tableaux numériques interactifs. Au titre de la rénovation et de l'évolution des infrastructures scolaires, le chantier du regroupement des écoles La Plaine-Chantegrillet et la réfection de l'école du Centre démarreront en début d'année prochaine, tandis que les études relatives au regroupement des écoles des Provinces seront poursuivies, tout comme le programme général de sécurisation des établissements.

* Développer le commerce et l'économie locale, soutenir l'emploi

La municipalité a fait du soutien à l'économie locale et à l'emploi un axe fort du mandat. Elle contribue à la mise en réseau des entreprises, des commerçants fidésiens et des associations, apportant son soutien aux initiatives locales. Créé sous l'impulsion de la Ville, le Réseau des Entreprises Fidésiennes est aujourd'hui devenu un acteur incontournable de la dynamique économique de la commune.

En lien avec le développeur économique de la Métropole, la Ville anime également une bourse aux locaux afin d'attirer des porteurs de projets et de nouvelles entreprises sur le territoire. Elle agit également auprès des acteurs du secteur pour favoriser le déploiement de la fibre optique sur le territoire.

Plus généralement, le travail de proximité mené avec la CCI, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, les associations et les commerçants, participe chaque année davantage à la dynamisation commerciale des quartiers.

Pour 2018, le budget intégrera notamment un projet de développement de la signalétique commerciale, afin de renforcer l'attractivité et la visibilité des établissements fidésiens.

* Accroître le rayonnement culturel de la commune

L'objectif demeure de rendre la culture accessible à tous, de favoriser rencontres et échanges culturels sur la commune, et d'associer les acteurs du territoire, associatifs et scolaires notamment, afin de créer de nouvelles synergies.

La Ville lancera en 2018 la 4^e édition de sa saison culturelle, laquelle continue de monter en puissance, avec une fréquentation et un rayonnement au sein de l'agglomération qui croissent année après année. En 2018, une billetterie en ligne sera proposée pour améliorer la gestion des réservations, l'accueil des spectateurs et faciliter leurs démarches.

La Bibliothèque municipale, après le déploiement en 2017 d'un espace numérique, poursuivra son projet de modernisation avec la mise en accessibilité de ses locaux et le réaménagement de son espace d'accueil, pensé pour favoriser la convivialité et les échanges entre lecteurs. L'objectif poursuivi est celui d'accueillir tous les publics dans la diversité des usages, de faire de l'établissement un lieu de rencontres et de séjour, de participations et d'échanges, porteur d'événements et d'animations thématiques à destination de tous les publics.

Le Conservatoire de Musique et de Danse continue à œuvrer au quotidien pour rayonner auprès de l'ensemble des Fidésiens, en développant ses actions pédagogiques « hors les murs », auprès des personnes âgées, de la petite enfance et des écoles. La diffusion passe également par les événements portés par l'établissement et ouverts à tous les publics, notamment « Balades en ballade » au cœur du parc du Brûlet, les nocturnes organisées au Conservatoire ou encore les concerts donnés à l'Ellipse ou à l'espace culturel.

Enfin, la Ville organisera une nouvelle édition de son festival BD, dont l'ambition est de croiser les approches artistiques, avec une forte participation du public.

* La restauration et la préservation des éléments remarquables du patrimoine public communal

En 2018, deux éléments majeurs du patrimoine fidésien feront l'objet de travaux de réhabilitation. Monument emblématique du centre historique de Sainte-Foy, l'église nécessite des travaux de conservation importants. Deux tranches de travaux sont programmées : une première tranche (2018-2020) de restauration des façades et de mise en accessibilité de l'édifice et une seconde tranche prévisionnelle de restauration intérieure. Parallèlement, des travaux de mise en sécurité des soutènements du pont-siphon de l'Aqueduc du Gier seront réalisés l'année prochaine. La Ville se mobilise auprès des partenaires institutionnels pour obtenir le soutien nécessaire aux travaux d'ampleur qui seront à engager dans les années à venir pour la sauvegarde de cet héritage dont le rayonnement dépasse les frontières communales.

* S'inscrire dans une démarche de développement durable

Alors que la totalité des actions de l'Agenda 21 sont d'ores et déjà réalisées ou engagées, la municipalité continue à agir. Elle continue notamment son action pour apaiser les déplacements sur le territoire, en privilégiant les zones de rencontre, les zones 30 et l'entretien et la création de voies cyclables à double sens. En 2018, le budget permettra en outre la poursuite de la modernisation de l'éclairage public et celle du programme de rénovation énergétique des bâtiments, lequel portera plus particulièrement sur la 2ème tranche des travaux du groupe scolaire Chatelain, la rénovation des chaufferies de la MJC et les études relatives au gymnase Barlet.

Enfin, la mise en œuvre des orientations de la municipalité repose également sur le dynamisme des associations du territoire. La Ville poursuivra en 2018 son engagement en faveur du tissu associatif par la voie du maintien de l'enveloppe globale des subventions et de la mise à disposition gratuite des locaux communaux.

B/ UNE STRATÉGIE FINANCIÈRE VOLONTARISTE

1. Les objectifs généraux de la stratégie financière

A la faveur d'une politique budgétaire responsable et adaptée, la Ville a su répondre à la dégradation brutale et sans précédent de ses ressources. A ce jour, elle a su respecter la trajectoire de redressement des comptes qu'elle s'était fixée, sans augmentation de la pression fiscale. Cet objectif reste un véritable défi pour la commune, qui entend plus que jamais poursuivre les efforts entrepris, sans remettre en cause la qualité du service public local.

1.1 Contenir la chute de l'épargne brute sans recourir au levier fiscal : un défi toujours d'actualité

L'épargne brute constitue l'excédent des recettes annuelles de fonctionnement sur les dépenses annuelles de même nature. Elle contribue au remboursement du capital de la dette et au financement des dépenses d'équipement. Ainsi, elle détermine tant la capacité d'investissement de la commune que sa capacité à faire face à l'évolution des charges courantes.

L'inertie des dépenses de fonctionnement et l'impact parfois différé des mesures d'optimisation ne permettent pas d'absorber immédiatement l'ampleur du choc budgétaire. La trajectoire de redressement ne peut donc s'inscrire que dans la durée. Après un « effet de ciseaux » significatif, résultant d'une évolution plus rapide des charges par rapport à celle des recettes, la Ville est parvenue en 2016, après quatre années consécutives de baisse, à stabiliser son épargne brute.

En la matière, l'objectif de la municipalité demeure de stabiliser son taux d'épargne brute dans une fourchette comprise entre 6 % et 8 % à horizon 2020 (rapport entre l'épargne brute et le montant des recettes de fonctionnement, soit la part des ressources courantes disponibles pour financer l'investissement après couverture des dépenses de fonctionnement).

Si, en 2017, la hausse des dépenses obligatoires subies par la Ville (contribution au logement social et au FPIC, point d'indice, etc.) devrait avoir pour effet de ramener le taux d'épargne brute autour de 8 %, les mesures d'économies prévues au budget 2018 permettront de redresser à nouveau l'autofinancement.

Ainsi, pour 2018, la Ville reste en situation de maintenir le taux des impôts locaux, lesquels seront reconduits à l'identique.

1.2 Un effort d'investissement adapté aux besoins du territoire et conforme aux engagements municipaux

La Ville maintient son calendrier et ses objectifs d'investissement pour le mandat. En 2018, outre les travaux d'entretien courant du patrimoine bâti et non bâti, ceux-ci porteront plus particulièrement sur la réalisation des projets structurants (GS La Plaine, Hôtel de Ville), la mise en accessibilité et à la rénovation énergétique des bâtiments communaux (dont GS Chatelain, MJC, gymnase Barlet, éclairage public), la préservation et à la sécurisation des éléments du patrimoine (dont église, aqueduc, balmes), ainsi qu'à la rénovation et la modernisation des équipements de proximité (dont Résidence *Beausoleil*, crèches de Cuzieu, cimetière municipal, City stade Paul Fabre).

1.3 Maîtriser le niveau d'endettement

En dépit des emprunts mobilisés sous le précédent mandat pour contribuer au financement des grandes infrastructures construites sur la période 2012-2014, l'encours de dette, en l'absence de nouvel emprunt souscrit depuis, reste très maîtrisé. Au 31/12/16, celui-ci ressortait à 250 € par habitant, contre 1 170 € au niveau national. Par ailleurs, à cette date, le ratio de désendettement de la Ville s'élevait à 2,7 ans, contre plus de 6 ans au niveau national.

L'encours de dette au 31/12/17 sera structuré comme suit :

	Encours au 31/12/2017	Répartition	Taux moyen annuel
Taux fixe	1 897 329 €	36,21%	4,66%
Taux variable simple	585 923 €	11,18%	1,42%
Taux variable administré (Livret A)	2 700 000 €	51,53%	1,75%
Taux structuré	56 044 €	1,07%	4,31%
Total	5 239 296 €	100,00%	2,80%

La diversification de l'encours de dette permet à la Ville de se prémunir contre les risques de taux :

- le taux fixe (prêt Caisse d'épargne) est sécurisant et offre de la visibilité. Néanmoins, en cas de baisse des taux, la collectivité perd une opportunité et supporte un coût plus élevé que celui du marché.
- le taux variable (prêt Banque postale, indice EURIBOR) permet de profiter de la performance actuelle des indices court terme. Néanmoins, ces derniers sont par nature volatiles et ont vocation, à moyen terme, à augmenter (à noter que la Ville garde la possibilité, moyennant le paiement d'une prime, de basculer en taux fixe ou de plafonner le taux variable).
- le taux variable « administré » ou « encadré » (prêt CDC) constitue un compromis entre le taux variable classique et le taux fixe. Le taux du Livret A se situe actuellement à niveau historiquement bas. Le taux évolue principalement en fonction de l'inflation. Ainsi, les risques de hausse, au-delà d'un certain niveau, sont très limités. A titre indicatif, le taux moyen du livret A sur ces 30 dernières années ressort à 2,75 %.

Cette dynamisation de l'encours a permis d'optimiser les frais financiers en ramenant le taux moyen de la dette de 4,6 % en 2013 à 2,8 % actuellement.

À noter que l'emprunt structuré est un emprunt à taux fixe à barrière qui, si l'indice à court terme EURIBOR vient à dépasser le taux de 5,5 %, passe à taux variable (taux EURIBOR + 0,12 %). Cet emprunt arrive à échéance en février 2018, sans que la barrière n'ait jamais été franchie.

Comme l'indique le tableau suivant, la collectivité ne dispose d'aucun emprunt toxique dans son encours, ses contrats étant classés A1 et B1 par la Charte Gisseler.

Organisme prêteur ou chef de file	Date de réalisation	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2017	Durée résiduelle (en années)	Type de taux	Niveau de taux prévisionnel au 31/12/17	Devise	Classification Gisseler
SFIL CAFFIL	13/12/2002	610 803,41 €	56 043,86 €	0,08	Taux fixe 4.25% à barrière 5.5% sur Euribor 12 M(Postfixé) (Marge de 0.12%)	3,25	EUR	B-1
CAISSE D'EPARGNE	30/12/2002	700 000,00 €	210 000,00 €	5,25	Taux fixe à 3.87 %	3,10	EUR	A-1
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	24/12/2013	3 000 000,00 €	2 700 000,00 €	26,75	Livret A + 1	2,25	EUR	A-1
CAISSE D'EPARGNE	16/01/2013	1 000 000,00 €	838 968,62 €	15,23	Taux fixe à 4.68 %	4,68	EUR	A-1
CAISSE D'EPARGNE	25/04/2013	1 000 000,00 €	848 360,26 €	15,32	Taux fixe à 4.68 %	4,68	EUR	A-1
BANQUE POSTALE	29/07/2013	750 000,00 €	585 923,03 €	11,08	Euribor 03 M + 1.72	2,02	EUR	A-1
TOTAL		7 060 803,41 €	5 239 295,77 €					

Le tableau ci-après présente le profil d'extinction de l'encours de dette actuel sur les prochains exercices.

<i>En K€ (hors CLTR)</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Remboursement en capital	372	348	300	307	314	263	268	273
Intérêts	202	181	162	152	146	143	136	132
Annuité de la dette	574	529	462	459	460	406	404	405
Encours de dette (au 31/12/N)	6 194	5 846	5 546	5 239	4 925	4 662	4 395	4 122
Encours de dette/habitant	119 €	263 €	250 €	235 €	221 €	209 €	197 €	185 €
Ratio de désendettement en années (encours/épargne brute)	2,6	3,0	2,7	Selon évolution du niveau d'épargne brute				

Au 31 décembre 2017, l'encours de dette par habitant de la Ville s'élèvera à 235 € (moyenne de la strate au niveau national : 1 051 €).

La collectivité dispose ainsi des marges de manœuvre suffisantes pour envisager la mobilisation de nouveaux emprunts, tout en contenant son niveau d'endettement à un niveau inférieur aux moyennes nationales.

1.4 Maîtriser l'évolution de la masse salariale

Les dépenses de personnel représentant plus de 50 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité, leur évolution fait l'objet d'une attention toute particulière. Le plan d'économies avait pour objectif, malgré les mesures légales impactant la masse salariale, de limiter l'évolution de celle-ci à un niveau moyen maximum de + 1,5 %/an.

Sur la période 2015-2017, cet objectif a été atteint, l'évolution moyenne attendue ressortant à + 1,4 % (contre + 2,7 % sur 2012-2014). Forte de ces résultats, et sous l'impulsion d'un nouvel organigramme des services au 1^{er} janvier 2018, la municipalité renforce son objectif, désormais fixé à + 1,2 %/an maximum sur la période 2018-2020.

En application des dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015, sont présentées ci-après des éléments d'informations générales relatifs à la structure des effectifs, aux rémunérations et au temps de travail.

1.4.1 La structure des effectifs

Au vu des contraintes financières qui s'imposent à la collectivité, un dialogue a été engagé tant avec les représentants du personnel qu'avec les responsables de service, afin de moderniser et de faire évoluer l'organisation du travail et les modes de production du service public. A cet égard, les agents absents ne sont plus systématiquement remplacés et chaque départ (retraite/mobilité) donne lieu à réflexion. Les postes ne sont pas automatiquement pourvus à profils et temps de travail identiques d'une part, certains peuvent être supprimés d'autre part.

Par ailleurs, l'organisation est optimisée pour limiter le recours aux heures supplémentaires. De même, la collectivité, dans le cadre des négociations relatives à la mise en place de son nouveau régime indemnitaire, a engagé un dialogue sur le thème de l'absentéisme, qui constitue un levier important de maîtrise de la masse salariale. La collectivité agit en concertation avec le personnel, qui doit pouvoir continuer à évoluer et valoriser ses compétences. Dans cet objectif, il n'est pas prévu de restreindre la politique des avancements de grade en 2018, ni celle des promotions. La mise en place obligatoire du RIFSEEP se traduira par ailleurs par une hausse globale du régime indemnitaire de 42 000€.

*** Structure globale des effectifs**

Il est rappelé que la structure des effectifs distingue entre les effectifs permanents et les effectifs non permanents lesquels, au 31 décembre 2017, ne comptent plus les animateurs affectés aux TAP. Pour 2018, les 4 contrats aidés ont vocation à disparaître, en application d'une décision gouvernementale qui, pour notre collectivité, conduit à la suppression des financements sur les contrats d'accompagnement dans l'emploi. Par ailleurs, 2 postes en équivalent temps plein seront supprimés en 2018 dans les filières technique et culturelle tandis que 2 postes d'ATSEM supplémentaires sont prévus en raison de l'ouverture de 2 classes, aux écoles du Centre et Chatelain. Ces 2 postes d'ATSEM ont été pourvus par la voie contractuelle, en raison de la fluctuation des effectifs d'élèves d'une rentrée à l'autre.

La situation des effectifs se présente comme suit :

	Prévisionnel 2017	Prévisionnel 2018
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	212	212
Agents non titulaires permanents	34	34
Agents non permanents	47	47
Effectif total tous statuts confondus	293	293

Hormis la suppression des effectifs liés aux TAP, aucun changement significatif n'est prévu en 2018 dans la structure des effectifs.

* Structure détaillée, par filières et sexes, des emplois permanents (prévisionnel 2018)

Filières professionnelles	Fonctionnaires		Contractuels permanents		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Administrative	8	44	1	6	59
Technique	39	48	1	11	99
Animation	1	1	0	0	2
Culturelle	8	28	2	2	40
Médico-sociale et sociale	0	19	0	6	25
Sportive	7	2	3	2	14
Police municipale	5	2	0	0	7
Total	68	144	7	27	246

Les filières administrative et technique représentent 158 des 246 agents permanents, soit 64 % des effectifs.

Les fonctionnaires représentent 86 % des effectifs permanents de la commune.

* Structure détaillée, par statuts et sexes, des emplois contractuels non permanents (prévisionnel 2018)

	Hommes	Femmes	Total
Collaborateurs de cabinet	1	1	2
Contrats aidés	1	0	1
Apprenti	2	0	2
Contractuels occasionnels / saisonniers (dont animateurs périscolaires)	7	35	42

1.4.2 Structure des rémunérations

Comptes budgétaires	Compte administratif 2016
64111 - Personnel titulaire - rémunération principale	4 366 178,55 €
64112 - Personnel titulaire - NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	131 127,95 €
64118 - Personnel titulaire - autres indemnités (régime indemnitaire)	762 517,47 €
64131 - Personnel non titulaire - rémunérations	999 374,73 €

La masse salariale est attendue en 2017 en stabilité, puis devrait diminuer dans le cadre du budget 2018.

1.4.3 Temps de travail et heures supplémentaires

Le temps de travail hebdomadaire des agents de la Ville est de 37H30, hors agents des écoles et éducateurs sportifs. Il est également précisé que les enseignants du Conservatoire de Musique et de danse ont un statut similaire à ceux de l'Éducation Nationale.

Pour un temps de travail de 37h30 hebdomadaires, les agents bénéficient de 30 jours de congés annuels, 1 jour du Maire, 9 jours de réduction du temps de travail et, le cas échéant, 2 jours de fractionnement. Pour mémoire, lors de la mise en place des 35H00 en 2002 et après négociations avec les partenaires sociaux, les agents de la Ville avaient souhaité conserver 30 jours de congés annuels et 2 jours du Maire, depuis réduits à 1 jour pour prendre en compte la journée de solidarité.

L'enveloppe des heures complémentaires et supplémentaires s'est élevée en 2016 à 4 445 heures toutes filières confondues (5 441 heures en 2015). La prévision pour 2017 est de 4 800 heures, dont 350 liées à l'organisation des élections.

2. Le plan d'économies et d'optimisation des recettes

Initiée en 2014 puis formalisée en 2015, la mise en œuvre du plan d'économies et d'optimisation des recettes a permis de dégager des marges de manœuvre structurelles évaluées entre 800 000 € et 1 000 000 €. Elle a permis, sans recourir à la hausse des impôts locaux, de contenir la dégradation des soldes de gestion de la collectivité et de redresser l'épargne brute, après quatre années consécutives de baisse liée au recul sans précédent des financements de l'État.

Ce dispositif a été mis en place de façon concertée avec l'ensemble des services à l'issue d'une phase de diagnostic partagé. Au-delà de son objectif de maîtrise des dépenses courantes, il vise à actionner tous les leviers de performance et de modernisation de l'action municipale. À travers les dialogues de gestion et l'évaluation des politiques publiques, il fait appel à la créativité et aux propositions de tous les acteurs municipaux, en décloisonnant les activités et en renouvelant les méthodes de travail, dans un souci d'économie des moyens et d'amélioration de l'efficacité du service public.

Certaines mesures ponctuelles sont d'application immédiate, d'autres nécessitent un temps de mise en place plus important et produiront leurs effets à moyen ou long terme. La Ville poursuit ces efforts avec détermination, afin de préserver les capacités budgétaires de la collectivité et tenir la feuille de route qu'elle s'est fixée.

3. La prospective financière

3.1 Des recettes de fonctionnement toujours sous contrainte

- Après un recul de ses financements de 11,5 Mds € sur 2014-2017, qui s'est traduit par une baisse de 1 M€ de la DGF annuelle de la Ville, l'État s'est engagé à ne pas poursuivre la réduction de ses dotations jusqu'à 2022. Néanmoins, la collectivité, au titre de sa contribution à l'effort de péréquation en direction des collectivités les plus défavorisées, continuera de voir ses dotations diminuer de l'ordre de 120 000 € an.
- Les contributions directes (13,7 M€ attendus en 2017) représentent 65 % des recettes de fonctionnement du budget. La Ville n'a pas relevé le taux des impôts locaux depuis 1997 et a porté l'ensemble des abattements pour charges de familles applicables en matière de taxe d'habitation à leur maximum légal. La reprise de l'inflation, qui conditionne le taux annuel et légal de revalorisation forfaitaire des bases, permet d'envisager une hausse spontanée du produit fiscal de l'ordre de 1,8 % à 2,0 %, sous réserve que l'État maintienne le principe d'une compensation complète des effets de la réforme de la taxe d'habitation.
- Les droits de mutations (1,2 M€ attendus en 2017), sous l'effet d'un marché immobilier porteur, restent bien orientés. Ils devraient retrouver un niveau annuel durablement supérieur à 1,1 M€. La prudence reste néanmoins de mise s'agissant d'un produit très volatile, susceptible de varier de +/- 20 % en l'espace d'une année. Les autres impôts et taxes conserveraient un dynamisme modéré sous l'effet de l'évolution réglementaire des tarifs de la taxe sur l'électricité et de la taxe sur la publicité extérieure. Globalement, les recettes des impôts et taxes seraient relativement stables sur la période 2017-2020.

3.2 Les dépenses de fonctionnement : sobriété et efficacité

- De nombreux postes de dépenses progressent mécaniquement, à l'instar de la masse salariale, des fluides ou des contrats de prestations de services. Une étude récente de la Banque postale sur l'indice de prix des dépenses communales montre que l'inflation subie par les communes au cours de la décennie écoulée a été de 0,5 point supérieure à celle subie par les ménages.
- Dans ce contexte, la démarche de performance engagée avec l'ensemble des services municipaux porte sur tous les postes de charges du budget :

* Les achats et charges externes

Après avoir été stabilisées, ces dépenses ont diminué fortement en 2016 sous l'effet des mesures de gestion prises depuis deux ans. En 2017, elles devraient augmenter modérément en raison des dépenses conjoncturelles liées au chantier de l'Hôtel de Ville (modulaires, déménagement). En dépit de ces dernières, la Ville a dépassé son objectif initial de contenir à + 1,5 % la progression annuelle de ses charges courantes. L'évolution attendue ressort en effet + 1,2 % sur la période 2015-2017 (soit une stabilité hors dépenses du chantier Hôtel de Ville). Aussi, la Ville resserre son objectif de gestion en retenant pour la période 2018-2020 une croissance maximale annuelle de 1,2 %. D'une manière générale, la réalisation de cet objectif s'appuie sur les éléments suivants :

- maîtrise des dépenses d'énergie
- globalisation des achats et optimisation des contrats de prestations de service
- adaptation des moyens au plus près des besoins
- évolution des modalités d'action des services et redéfinition des priorités

* Les dépenses de personnel

La mobilisation autour des objectifs municipaux et l'ambition du projet d'administration ont permis de limiter la croissance des dépenses de personnel à + 1,4 % sur la période 2015-2017. Le respect de la trajectoire d'évolution de la masse salariale initialement fixée conforte les objectifs de gestion en la matière, lesquels sont désormais fixés à + 1,2 % par an maximum. La réalisation de cet objectif repose notamment sur les éléments suivants :

- non renouvellement systématique des départs en retraite
- gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour redéployer les moyens sur les actions prioritaires
- formation et mobilité du personnel pour valoriser les compétences
- transversalité, réorganisation des services et mutualisations
- gestion renforcée de l'absentéisme
- externalisation de certaines missions

* La vie associative

La Ville contribue pleinement au dynamisme associatif, apportant son soutien à plus d'une centaine d'associations qui œuvrent pour les Fidésiens. Elles sont des acteurs indispensables du territoire et constituent le socle de l'engagement citoyen. Par leur action, elles renforcent et prolongent les missions du service public. Dans un contexte financier contraint, la municipalité maintient le principe de la mise à disposition gratuite de ses locaux. Elle renouvelle ainsi son engagement à leurs côtés, promouvant le maintien d'un cadre partenarial souple et dynamique, permettant d'adapter les moyens à l'évolution des besoins associatifs et à tenir compte des priorités communales. Les efforts de gestion à réaliser pour assurer la pérennité de ce soutien sont partagés et pris en compte pour adapter le niveau des subventions au plus juste des besoins, selon la nature des projets à déployer.

* Le CCAS

S'agissant du CCAS, lequel porte une large part de la politique communale relative à l'action sociale, à la petite enfance et aux personnes âgées, la démarche de performance engagée dans les mêmes termes et conditions que celle menée par les services municipaux a permis de maintenir les équilibres budgétaires et de retrouver des marges de manœuvre. Ainsi, la subvention annuelle de la Ville, ramenée de 1 300 000 € à 1 250 000 € en 2016, pourra rester au même niveau en 2018.

* La stratégie patrimoniale

La Ville dispose d'un patrimoine bâti et non bâti important, dont elle assure la gestion active en vue :

- d'en optimiser et d'en rationaliser l'usage,
- d'adapter le parc immobilier à l'évolution des besoins du territoire et des missions de la collectivité,
- de céder certains actifs afin de réduire les coûts de maintenance et d'entretien, et de percevoir des produits exceptionnels contribuant à financer de nouveaux investissements communaux.

Outre les projets de cessions immobilières actuellement en cours (Ciné Mourguet, ancien local de la Poste, terrain Green Chavril), la Ville prépare notamment la cession du bâtiment de l'école Chantegrillet.

Dans un contexte financier inédit, la Ville respecte la trajectoire financière qu'elle s'est fixée et a su stabiliser ses soldes de gestion sans recourir au levier fiscal. Elle intensifie ses efforts avec détermination et l'ambition de moderniser encore davantage le service public municipal, pour répondre avec toujours plus d'efficacité aux besoins de la population et préparer la mairie de demain.

3.3 Un programme d'équipement à la hauteur des enjeux de territoire

En dépit du recul de l'autofinancement, la Ville est en capacité de maintenir ses objectifs en conjuguant l'entretien, la modernisation et la sécurisation des infrastructures existantes avec la réalisation des grandes opérations du mandat.

À fin 2017, la programmation prévisionnelle des principales opérations d'équipement peut être présentée comme suit :

<i>En M€</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (prev)	2018	2019	2020
Projets période 2004-2011	0,9	1,9	8,9	5,3	1,0	0,0	-	0,1	-	-
Restructuration-accessibilité Hôtel de Ville	-	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	1,4	0,1	-
Accessibilité/énergie	-	-	0,0	0,1	0,1	0,4	0,3	1,2	0,8	0,8
Restructuration GS La Plaine	-	-	-	-	0,0	0,0	0,4	1,7	1,7	0,2
Réhabilitation de l'Eglise	-	-	-	-	-	-	0,1	0,5	1,0	0,5
Réhabilitation RPA	-	-	-	-	-	-	-	0,5	-	-
Autres opérations	1,7	2,4	2,2	2,1	1,2	1,7	1,4	selon capacité de financement résiduelle		
TOTAL Equipement	2,6	4,3	11,1	7,5	2,3	2,2				

Ce programme d'équipement, sur la période 2018-2020, sera financé par :

- l'épargne brute,
- les ressources propres d'investissement, dont les subventions d'équipement,
- un éventuel emprunt d'un montant de l'ordre de 2 M€,
- le produit des cessions patrimoniales
- pour l'opération spécifique de regroupement des écoles La Plaine-Chantegrillet, un prêt-relais d'un montant de l'ordre de 3 M€, dans l'attente de la cession du bâtiment de l'école Chantegrillet

La Ville continue en outre de se mobiliser pour rechercher des financements complémentaires auprès de ses partenaires. Elle peut d'ores et déjà compter sur le soutien de la CAF pour la réhabilitation de la crèche de Cuzieu, de la CARSAT pour la rénovation de la RPA, du fonds de soutien à l'investissement public de l'État pour la mise en accessibilité et la rénovation énergétique du GS Châtelain, et du Fonds d'insertion pour les personnes handicapées pour la réhabilitation de l'Hôtel de ville. Une souscription populaire, qui pourra être complétée par un soutien financier de la Fondation du patrimoine, a par ailleurs été engagée pour le financement de la 1ère tranche des travaux de rénovation de l'église du Centre.

S'agissant de l'endettement, la Ville dispose des marges de manœuvre nécessaires pour contracter de nouveaux emprunts :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2020 (prev)
Ratio de désendettement exprimé en années (encours de dette/épargne brute)	0,3	0,3	0,8	2,6	3,0	2,2	2,7	3,3
Ratio de désendettement avec un emprunt complémentaire de 2 M€ en 2019 (hors prêt relais)								4,8
Moyenne des communes de la strate (national)	6,3							

C/ LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2018

Conformément aux orientations développées précédemment, le budget primitif sera construit autour des déterminants suivants :

- Une diminution des crédits de dépenses de fonctionnement
- Une hausse du taux d'épargne brute
- Une programmation des investissements conformes aux engagements municipaux
- Le maintien des taux d'imposition

1. Les dépenses de fonctionnement

<i>En M€</i>	BP2017	BP2018 projet	Evol BP/BP
Chapitre 011 Charges à caractère général	3,931	3,981	
<i>évolution N/N-1</i>			1,3%
Chapitre 012 Charges de personnel	9,882	9,604	
<i>évolution N/N-1</i>			-2,8%
Chapitre 014 Atténuation de produits	2,465	2,662	
<i>évolution N/N-1</i>			8,0%
Chapitre 022 Dépenses imprévues	0,076	0,076	
<i>évolution N/N-1</i>			0,0%
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	2,948	2,893	
<i>évolution N/N-1</i>			-1,9%
Chapitre 66 Charges financières	0,163	0,168	
<i>évolution N/N-1</i>			3,1%
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	0,110	0,112	
<i>évolution N/N-1</i>			1,8%
Total dépenses de fonctionnement	19,576	19,496	
<i>évolution N/N-1</i>			-0,4%

Les prévisions budgétaires prennent notamment en compte l'impact, en dépenses et en recettes, du retour à la semaine scolaire de 4 jours ainsi que la réfection suite à sinistre de la toiture du court couvert au tennis club municipal. Elles intègrent également une majoration de la contribution communale au logement social ainsi que les frais liés au chantier de l'Hôtel de Ville (bâtiment modulaire, déménagements) et aux assurances construction des opérations relatives au groupe scolaire La Plaine et à l'église du Centre.

2. Les recettes de fonctionnement

<i>En M€</i>	BP2017	BP2018 projet	Evol BP/BP
Chapitre 013 Atténuation de charges	0,130	0,130	
<i>évolution N/N-1</i>			0,0%
Chapitre 70 Produit des services et du domaine	1,600	1,588	
<i>évolution N/N-1</i>			-0,7%
Chapitre 73 Impôts et taxes	15,996	16,099	
<i>évolution N/N-1</i>			0,6%
Chapitre 74 Dotations et participations	2,590	2,455	
<i>évolution N/N-1</i>			-5,2%
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	0,043	0,041	
<i>évolution N/N-1</i>			-4,2%
Chapitre 76 et 77 Produits financiers et exceptionnels	0,015	0,098	
<i>évolution N/N-1</i>			547,0%
Total recettes de fonctionnement	20,374	20,413	
<i>évolution N/N-1</i>			0,2%

3. Les dépenses d'investissement

Le budget primitif 2018 intégrera les crédits nécessaires à la mise en œuvre des projets d'infrastructure du mandat, dont le démarrage des travaux de réhabilitation du Groupe scolaire La Plaine et de l'Église, ainsi que la poursuite de ceux de l'Hôtel de Ville. Le programme d'accessibilité et de rénovation énergétique des bâtiments communaux se poursuivra également, avec notamment la réalisation de la deuxième tranche de travaux du Groupe scolaire Chatelain, la mise en accessibilité de la bibliothèque, la rénovation énergétique et mise en accessibilité de la MJC.

Le programme d'investissement 2018 portera également sur la réalisation des projets d'envergure : réhabilitation des crèches de *Cuzieu*, création d'un espace de recueillement au cimetière, réhabilitation de la résidence pour personnes âgées *Beausoleil*, sécurisation de l'Aqueduc, études de sécurisation de la balme des *Santons*.

À ces dépenses d'équipement, s'ajoutera le remboursement du capital de la dette, en diminution du fait de l'absence de nouveaux emprunts contractés en 2017.

Outre l'épargne brute, les principales recettes d'investissement permettant le financement des dépenses de même nature reposeront sur :

- l'inscription d'un emprunt théorique nécessaire à l'équilibre du budget primitif. Toutefois, compte tenu du report des excédents d'investissement à intervenir lors du vote du compte administratif 2017, seul un prêt relais pour le financement des travaux du Groupe scolaire La Plaine devrait être souscrit, pour un montant prévisionnel de l'ordre de 2,5 M€.
- le fonds de compensation de la TVA, au titre des dépenses d'équipement 2017.

En cours d'année, lorsqu'elles seront devenues certaines dans leur montant, les recettes liées au produit des cessions et des subventions d'équipement à percevoir seront intégrées au budget, en diminution de l'emprunt d'équilibre.

D/ LE BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT SAINTE BARBE »

Le lotissement d'activités Sainte-Barbe est un lotissement à vocation économique, les aménagements effectués par la commune contribuant à la réalisation d'immeubles d'activités tertiaires et artisanales. À ce titre et en vertu de l'article 257-7 du Code Général des Impôts, toutes les opérations réalisées et concourant à la production de ces immeubles sont soumises de plein droit à la TVA. La ville est considérée, pour cette activité, comme un redevable habituel de la TVA.

En 2017, en application de la délibération du 2 décembre 2015, le produit de la cession du lot n°1 a été encaissé pour un montant de 306 K€. Aucun autre mouvement budgétaire n'a été passé sur l'exercice.

Le budget 2018 intégrera quant à lui les crédits nécessaires au financement du recalibrage des bassins de rétention.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ces orientations.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal,
PREND ACTE du débat et du rapport 2018, à la majorité (8 abstentions).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J.: rapport égalité hommes/femmes

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI

ANNEXE AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE HOMMES/FEMMES

Au 31 décembre 2017, la ville comptera 246 agents permanents, dont 34 contractuels.

Les femmes représentent 70 % des effectifs permanents, dont 14 % d'entre elles travaillent à temps partiel, contre 2,7 % pour les hommes.

Au niveau national, 74,2 % des effectifs de fonctionnaires territoriaux sont des femmes.

I. REPARTITION DES AGENTS PAR FILIERES

Agents titulaires et agents non titulaires sur emplois permanents

Filières	Femmes	Hommes	Total	% f	% h
Administrative	50	9	59	85%	15%
Technique	59	40	99	60%	40%
Animation	1	1	2	50%	50%
Culturelle	30	10	40	75%	25%
Sociale	25	0	25	100%	0%
Médico-sociale	0	0	0		
Médico-technique	0	0	0		
Sportive	4	10	14	29%	71%
Police municipale	2	5	7	29%	71%
Incendie secours	0	0	0		
TOTAL	171	75	246	70%	30%

Agents titulaires

Filières	Femmes	Hommes	Total
Administrative	44	8	52
Technique	48	39	87
Animation	1	1	2
Culturelle	28	8	36
Sociale	19	0	19
Médico-sociale	0	0	0
Médico-technique	0	0	0
Sportive	2	7	9
Police municipale	2	5	7
Incendie secours	0	0	0
TOTAL	144	68	212

Agents non titulaires sur emplois permanents

Filières	Femmes	Hommes	Total
Administrative	6	1	7
Technique	11	1	12
Animation	0	0	0
Culturelle	2	2	4
Sociale	6	0	6
Médico-sociale	0	0	0
Médico-technique	0	0	0
Sportive	2	3	5
Police municipale	0	0	0
Incendie secours	0	0	0
TOTAL	27	7	34

La filière technique intègre les postes d'agents d'entretien des groupes scolaires et des salles municipales, occupés par des femmes exclusivement. En revanche, les femmes ne sont quasiment pas représentées sur les métiers techniques du bâtiment, excepté sur un poste de peintre.

La filière médico-sociale, qui comporte les ATSEM, reste exclusivement féminine.

II. REPARTITION DES AGENTS PAR CATEGORIES HIERARCHIQUES

	Femmes	Hommes	TOTAL
cat A	7	9	16
cat B	35	25	60
cat C	129	41	170
Total	171	75	246

Les agents de catégorie A représentent 6,5 % des effectifs de la collectivité, dont 44 % des postes concernés étant occupés par des femmes.

Près de 76 % des postes de catégorie C sont occupés par des femmes.

III. PYRAMIDE DES AGES

	Femmes	%	Hommes	%
+ 50 ans	67	39%	29	39%
40 à 50 ans	54	32%	18	24%
30 à 39 ans	33	19%	19	25%
- 30 ans	17	10%	9	12%
Total	171	100%	75	100%

39 % des femmes et des hommes ont plus de 50 ans.

A noter que 11 femmes et 5 hommes ont plus de 60 ans au 31 décembre 2017. L'allongement des durées de cotisations pourrait davantage impacter les femmes qui ont démarré plus tardivement leur carrière, l'ont interrompue ou ont travaillé à temps partiel. En conséquence, elles poursuivent leur activité professionnelle au-delà de l'âge légal.

IV. DEROULEMENT DE CARRIERE

La carrière des agents publics relève de 3 dispositifs :

- L'avancement d'échelon qui est de droit lorsque l'agent atteint la durée réglementaire entre 2 échelons.
- L'avancement de grade qui n'est pas automatique et renvoie, selon les grades, à des conditions de profil de poste, d'organisation et de manière de servir.
- La promotion interne qui permet de changer de catégorie ou de cadre d'emplois.

En 2017 il est dénombré :

- 73 avancements d'échelon, dont 52 femmes et 21 hommes.
- 12 avancements de grade, dont 9 femmes et 3 hommes.
- aucune promotion interne.

V. REMUNERATIONS

Les rémunérations varient selon le grade détenu et sont identiques, à temps de travail et fonctions équivalentes, entre les hommes et les femmes.